

classique fournie comprenait des expéditions d'aliments et autres produits essentiels, plus des travaux d'infrastructure, notamment des barrages, des lignes de transmission électriques, et des installations de transport et de communication. D'origine plus récente, une nouvelle catégorie de projets met l'accent sur le développement agricole. Pendant les cinq prochaines années, la priorité sera accordée à l'agriculture et au développement social.

Le deuxième programme en importance d'aide bilatérale du Canada s'applique à l'Afrique francophone, où les versements ont totalisé \$130 millions en 1978-79. Depuis 1961, année de lancement du programme d'aide canadienne, le Canada a fourni \$783 millions à cette région. Dans les huit pays du Sahel, il a accordé de l'assistance aux transports en vue de la construction de routes et de voies ferrées. Il a aussi aidé les cultivateurs du Sahel qui exploitent des fermes familiales. Une autre forme d'assistance, plus axée sur le commerce et, en particulier, sur la coopération industrielle, a été entreprise dans le cas de l'Algérie, de la Tunisie et de la Côte-d'Ivoire, trois pays à revenu moyen.

L'aide bilatérale canadienne à l'Afrique du Commonwealth vise surtout à répondre aux besoins des indigents ruraux. Les projets de développement rural ont absorbé 60% du total (\$107 millions) des fonds octroyés par le Canada à cette région en 1978-79. Tout comme en Afrique francophone, l'ACDI pourvoit aux besoins du continent en matière d'infrastructures: les transports et les services d'utilité publique prendront une place grandissante dans les programmes canadiens au cours des prochaines années. La Tanzanie, le Ghana, le Malawi et la Zambie sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne à l'Afrique du Commonwealth; cette aide totalise \$807 millions depuis le début du programme en 1959.

Amorcé en 1970, le plus récent programme d'aide canadienne concerne l'Amérique latine. Le total versé à cette région a atteint \$47 millions en 1978-79, ce qui porte à \$195 millions le montant global de l'aide que le Canada lui a fournie. Comme dans d'autres régions, le développement rural est le secteur le plus important. Sur l'ensemble des fonds consentis en vertu de ce programme, Haïti a reçu 20% aux fins d'un projet intégré d'aménagement rural.

L'aide bilatérale canadienne aux Antilles s'est élevée à \$35 millions en 1978-79; elle vise surtout à créer des emplois, particulièrement dans les secteurs agricole et manufacturier. Comme le tourisme revêt aussi une importance capitale dans la région, l'ACDI a fourni de l'aide pour l'amélioration des installations aéroportuaires, des communications et des systèmes de services d'eau. Depuis l'inauguration du programme en 1958, l'aide totale a atteint \$285 millions.

Par le moyen des programmes d'aide multilatérale, le Canada se joint à d'autres pays donateurs afin d'assurer dans les régions bénéficiaires un niveau de développement qui serait hors des ressources d'un seul pays. Les contributions de l'ACDI aux programmes multilatéraux sont canalisées par des organismes des Nations Unies, des institutions financières telles que la Banque mondiale, des banques régionales de développement comme la Banque de développement de l'Afrique, et d'autres institutions régionales. Environ 65 programmes reçoivent des fonds du Canada et même si l'exécution des projets relève des organisations responsables le Canada participe activement aux processus décisionnels et s'assure que les principaux critères de sa stratégie de développement sont respectés. Au cours de l'année financière 1978-79, le montant total de l'aide fournie par le Canada aux organismes multilatéraux s'est établi à \$491 millions. L'aide alimentaire que le Canada a fournie aux organismes multilatéraux en 1978-79 est évaluée à \$98 millions; la majeure partie en a été affectée au Programme alimentaire mondial des Nations Unies.

En 1978-79 le programme d'aide de l'ACDI aux organisations non gouvernementales (ONG) a fourni \$55 millions à l'appui de 195 ONG exécutant 1,719 projets dans 105 pays. L'ACDI soutient les projets d'ONG qui contribuent au développement soit par la création d'emplois, soit par le perfectionnement des ressources humaines, et qui favorisent l'autosuffisance par l'utilisation maximale des ressources locales tant humaines que financières, et par la mise en valeur du potentiel local de direction.